

Défendre et promouvoir le modèle européen

Face aux attaques du courant néo-libéral, l'Europe doit réaffirmer les choix politiques qui ont fait son succès et rappeler à un monde menacé que ses principes d'organisation et de régulation économiques ont été l'instrument de la paix.

La politique agricole commune, malgré ses défauts, reste l'une des plus grandes réussites économiques de l'histoire. À travers un développement sans précédent des productions agricoles, elle a offert aux économies européennes d'après-guerre la sécurité alimentaire et la stabilité nécessaires à leur développement.

Cette réussite historique est d'abord celle du bon sens et du pragmatisme. Alors que des postulats économiques qui n'ont pas encore fait leurs preuves sont aujourd'hui imposés comme des évidences et qu'une campagne médiatique s'attaque aux principes qui sont au cœur de la construction européenne, l'Europe a le devoir de réagir. Elle doit défendre et promouvoir sans complexe son modèle et ses méthodes, mais elle doit le faire comme elle l'a toujours fait, en s'appuyant sur le bon sens et la raison.

Le principe de régulation économique qui régit les politiques agricoles de l'Europe est avant tout un choix rationnel qui s'est imposé en raison des antagonismes internes de l'Europe mais aussi et surtout en raison du caractère spécifique des productions agricoles. Celles-ci ont en effet la particularité d'être soumises à un aléa climatique fort qui ne peut être contrôlé par l'homme. C'est pour permettre enfin au paysan européen d'échapper à ce risque climatique (et souvent aussi, biologique) qui le paralysait depuis des siècles qu'ont été mis en place les différents systèmes de compensation et de garantie de prix de la politique agricole commune. La mise en œuvre d'un principe d'assurance permettant de répartir le risque sur un plus grand nombre d'acteurs est un choix parfaitement rationnel d'un point de vue économique. Ce principe avait pour corollaire le contingentement de la production et le développement d'un système de quota. Ce système de quota a eu également l'énorme avantage de permettre la répartition de la production sur tout le territoire européen, gommant ainsi des inégalités de potentiel qui étaient source

de conflits depuis des siècles. L'application de ces principes d'assurance et de répartition territoriale de la production a nécessité la création d'une instance de régulation suffisamment indépendante et souple pour garantir à tous un traitement équitable et pour éviter l'apparition de rentes de situation. C'est ce principe de régulation extra-économique qui est aujourd'hui remis en question par le courant néo-libéral.

Conditionnement du sucre en vrac pour l'export.



La politique agricole commune, une réussite historique

Les rentes de situations existent dans le modèle européen et il convient de les éliminer, mais cet aspect négatif de la politique agricole commune est très largement compensé par les avantages substantiels produits par la mise en œuvre d'un principe de régulation à l'échelle européenne. Les pays en développement associés à l'Europe ne s'y sont pas trompés et

la «Déclaration de Maputo» - texte fondamental signé le 24 juin dernier par les chefs d'état des pays ACP - souligne «le rôle clé que joue la coopération ACP-UE et la nécessité de veiller à ce que les accords de partenariat économique (APE) contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement durable et à l'intégration harmonieuse et graduelle des pays ACP dans l'économie mondiale».

Cette vision d'un développement équilibré, progressif et équitablement réparti entre les différents pays est caractéristique du modèle européen. Contrairement à ce qu'affirme la presse économique anglo-saxonne, elle correspond aux attentes de la majorité des pays en voie de développement. Loin de favoriser les pays riches aux dépens des plus pauvres, la politique agricole européenne a au contraire offert aux pays ACP - à travers son système de régulation - les garanties de prix et d'écoulement indispensables à leur développement économique.

À cet égard, il faut réaffirmer que le projet de démantèlement du système sucrier européen ne va en aucune façon favoriser les pays les plus pauvres dont les productions sont encore aujourd'hui assez peu compétitives. La libéralisation globale du marché du sucre n'aurait pour résultat qu'une concentration de la production sucrière mondiale entre les mains des grands groupes agro-industriels de Thaïlande, d'Australie et du Brésil. La Déclaration de Maputo condamne d'ailleurs sans détour la plainte déposée à l'OMC par ces pays, contre le régime sucrier européen.

Il faut le redire avec force : en matière agricole, les petits pays producteurs ne peuvent subsister que dans le cadre d'un marché régulé et contingenté qui leur assure la sécurité indispensable à leur développement. En optant pour une dérégulation totale en matière agricole, ce sont immanquablement les plus faibles que l'on condamne.